



Le +syndical

Info+ février

2021.

Respect des salaires minis conventionnels.

Un éternel recommencement !

Souvenez-vous, en 2019, nous avons fait polémique car nous dénoncions par courrier le non-respect des salaires minis . Il avait fallu attendre six mois pour que la direction daigne se remettre en conformité avec les obligations légales.

A force de réclamer, notre direction de l'époque (PDG et DRH) avait fini par s'engager à traiter définitivement ce sujet affirmant qu'une fois qu'elle aurait mis en place ses actions, jamais plus nous n'aurions d'anomalie à traiter.

A l'époque, il y avait eu des ajustements de rémunération et des rattrapages significatifs effectués pour plusieurs dizaines de cadres au forfait jour. C'est un fait bien réel, en revanche, nous n'avions eu aucune présentation de la méthode mise en place pour améliorer le processus et ainsi garantir la pérennité de l'efficacité. "Comme d'hab !"

Ce qui devait arriver , arrive maintenant : Voilà que les problèmes resurgissent car entre-temps, les coefficients ont évolué !

Ce que nous demandons à nouveau :

- Que les coefficients soient vérifiés et mis à jour à la date anniversaire de la désignation au statut cadre (ce qui oblige à une vérification mensuelle)
- Que les ajustements soient effectués au plus tard le 1^{er} janvier de l'année N+1. (et non en juin ou juillet de l'année N+1)
- Qu'enfin un système transparent et pérenne nous soit présenté.

Petite remarque :

Inutile de nous glisser ce sujet dans les groupes de concertation. Le respect de la loi ne se discute pas, il s'applique tout simplement !

Nous avons fait un benchmark syndical : le leader du ferroviaire, implanté dans le Valenciennois, procède à une vérification mensuelle du respect de la loi. C'est donc bien réalisable.

LE RESPECT



Le respect : une des valeurs clés de la TOYOTA WAY.

Respect des lois,

Respect des engagements, de la parole donnée,

Respect des salariés.

Consultez la grille des salaires minis sur le blog <http://www.cfe-cgc-tmmf.fr/>